Nations Unies S/2011/215

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 mars 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 25 janvier 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des résolutions adoptées par le Sommet arabe sur l'économie, les affaires sociales et le développement à sa deuxième session, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) le 19 janvier 2011 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
(Signé) Yahya **Mahmassani**

11-28727 (F) 290411 020511

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 25 janvier 2011 adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Sommet arabe du développement économique et social
Deuxième session
Charm el-Cheikh, 19 janvier 2011

1. Résolutions
2. Déclaration sur la lutte contre le terrorisme dirigé contre certains groupes de population dans quelques pays arabes et rejet de l'ingérence dans les affaires intérieures des États arabes
3. Déclaration de Charm el-Cheikh

Table des matières

Page

Questions de développement économique et social

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au document final et aux résolutions issus du Sommet arabe du développement économique et social (Koweït, janvier 2009) et des sommets arabes ordinaires qui se sont tenus entre 2001 et 2010 4

Projet de liaisons maritimes entre les États arabes 13

Projet visant à relier les réseaux Internet arabes 15

Initiative de la Banque mondiale dans le monde arabe 16

Intensification des efforts déployés aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 17

Projets arabes visant à soutenir la résistance d'Al Qods 20

Modification du nom du Sommet arabe consacré à l'économie, aux questions sociales et au développement 21

Date et lieu du Sommet arabe sur le développement économique et social (troisième session) . . 22

Remerciements adressés à la République arabe d'Égypte qui a accueilli la deuxième session du Sommet arabe sur développement économique et social 23

Questions politiques

Appui à la République du Soudan 24

Appui à la République de Somalie 25

Déclaration publiée par le Sommet arabe sur l'économie, les affaires sociales et le développement concernant la lutte contre les actes de terrorisme visant des catégories de citoyens dans certains États arabes ainsi que le refus des ingérences étrangères dans les affaires intérieures des pays arabes 26

Déclaration de Charm el-Cheikh 28

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au document final et aux résolutions issus du Sommet arabe du développement économique et social (Koweït, janvier 2009) et des sommets arabes ordinaires qui se sont tenus entre 2001 et 2010

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni au sommet,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au document final et aux résolutions issus du Sommet arabe du développement économique et social (Koweït, janvier 2009) et aux résolutions économiques et sociales adoptées par les sommets arabes ordinaires qui se sont tenus entre 2001 et 2010,

Prenant note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du document final, de la déclaration, du programme de travail et des résolutions issus du Sommet arabe du développement économique et social (Koweït, janvier 2009), ainsi que des efforts déployés par les États membres, les conseils ministériels et les institutions arabes spécialisées pour donner suite aux textes et aux résolutions issus de ce sommet ainsi qu'aux résolutions adoptées par les sommets arabes ordinaires qui se sont tenus entre 2001 et 2010,

Affirmant la nécessité de poursuivre les efforts pour surmonter les obstacles qui ont empêché l'application rapide et efficace des résolutions issues du Sommet,

Prenant note de l'évaluation dans le rapport du Secrétaire général des éléments déjà mis en œuvre et des propositions visant à surmonter les obstacles à une application efficace et complète des résolutions du Sommet,

Ayant écouté l'exposé présenté par le Secrétaire général de la Ligue des États arabes sur les progrès de l'application des résolutions issues du Sommet arabe du développement économique et social (Koweït, janvier 2009) et des sommets arabes ordinaires qui se sont tenus entre 2001 et 2010, et sur les problèmes de financement qui entravent l'exécution de certains projets,

Compte tenu des délibérations,

Décide :

Premièrement : de donner suite à l'application des résolutions économiques et sociales adoptées par le Sommet arabe du développement économique et social (Koweït, janvier 2009) :

1. S'agissant de l'initiative prise par l'Émir du Koweït, S. A. Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, au sujet de la fourniture des ressources financières nécessaires pour appuyer et financer les projets de petite et moyenne taille du secteur privé dans le monde arabe :

a) *De prendre note* des mesures d'exécution adoptées à cet égard et d'annoncer les contributions faites par les États arabes, qui s'élèvent à 1,393 milliard de dollars sur un compte de capital d'un montant global de 2 milliards de dollars;

b) *De réaffirmer* qu'il importe pour les États qui ne l'ont pas encore fait d'annoncer une contribution;

c) *De demander* au Fonds arabe de développement économique et social d'accélérer le financement des projets de petite et moyenne taille du secteur privé dans le monde arabe, conformément aux dispositions réglementant la gestion du compte de l'initiative;

d) *D'inviter* les États arabes à modifier les lois et les législations relatives aux projets de petite et moyenne taille, de partager les données d'expérience et de coopérer en la matière;

e) *De prier* le Secrétaire général de soumettre au Conseil économique et social des rapports périodiques qui seront présentés au Sommet.

2. S'agissant de la situation sanitaire du peuple palestinien dans la bande de Gaza :

a) *De prendre note* de l'aide que les États membres apportent au peuple palestinien sur le plan sanitaire, notamment dans la bande de Gaza;

b) *De prendre acte* des efforts déployés par le Conseil des ministres arabes de la santé en vue d'améliorer la situation sanitaire des Palestiniens à Gaza et d'assurer leur relèvement;

c) *De prier instamment* les États arabes de continuer d'appuyer le secteur de la santé à Gaza en coordination avec le Conseil des ministres arabes de la santé;

d) *De demander* au Conseil des ministres arabes de la santé d'élaborer un plan pour faire face aux cas d'urgence médicale dans les territoires palestiniens et notamment dans la bande de Gaza, en coordination avec les organisations arabes et internationales intéressées;

e) *De maintenir* la dynamique arabe à l'Organisation des Nations Unies et dans ses institutions spécialisées en vue de l'application des accords internationaux relatifs à la protection des civils en temps de guerre et vivant sous occupation étrangère, pour faciliter l'action humanitaire et fournir une aide sanitaire au peuple palestinien; et de s'employer à obtenir la levée du blocus imposé par Israël à la bande de Gaza.

3. S'agissant de la crise financière mondiale et de ses répercussions sur les économies des pays arabes :

a) *De réaffirmer* qu'il importe que les pays arabes s'emploient à atténuer les conséquences de la crise financière et participent effectivement à l'action internationale visant à stabiliser la situation financière mondiale;

b) *De prendre note* des séances tenues par le Conseil des ministres arabes des finances dans le cadre des réunions des institutions financières arabes et de souligner l'importance d'une coordination constante, conformément aux règles de procédure du Conseil, afin de garantir la stabilité financière dans les pays arabes.

4. S'agissant des projets arabes d'interconnexion électrique :

a) *De prendre note* :

– Des mesures positives prises par les États arabes en vue de faciliter les opérations d'interconnexion électrique existantes :

- L’interconnexion électrique entre huit pays (Égypte, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Liban, Palestine*, République arabe syrienne et Turquie);
- L’interconnexion électrique entre les États du Maghreb arabe (Algérie, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc et Tunisie);
- L’interconnexion électrique entre les pays du Conseil de coopération du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar);

– Des projets d’interconnexion électrique prévus (entre les réseaux saoudien et égyptien);

– Des mesures d’exécution prises en vue du financement par le Fonds arabe de développement économique et social et par la Banque mondiale d’une étude sur l’interconnexion totale des réseaux électriques arabes et la possibilité d’exploiter le gaz naturel pour produire de l’électricité;

b) *De prendre note* de la participation du Fonds arabe de développement économique et social au financement de deux volets de l’étude précitée, ainsi que de l’accord de la Banque mondiale de financer le troisième volet portant sur le cadre institutionnel et législatif;

c) *D’inviter* les fonds de financement arabes, régionaux et internationaux à participer au financement et à la préparation des réseaux électriques intérieurs des États arabes les moins avancés pour les mettre en harmonie avec les exigences d’une interconnexion électrique arabe.

5. S’agissant du plan d’interconnexion du réseau ferroviaire arabe :

a) *De prendre en considération* les mesures prises par le Conseil des ministres arabes des transports pour exécuter ces plans, ainsi que la date effective de la réalisation de l’étude exhaustive sur l’interconnexion du réseau ferroviaire, entreprise pour le compte du Fonds arabe de développement économique par des sociétés dotées de compétences spécialisées;

b) *De prendre note* de la stratégie de la Banque islamique de développement qui donne la priorité au financement de projets ayant un caractère régional;

c) *De prendre acte* des efforts en cours dans les États arabes pour exécuter le projet d’interconnexion du réseau ferroviaire :

– L’achèvement de la préparation d’une étude sur la viabilité économique du projet de réseau ferroviaire des pays du Conseil de coopération du Golfe;

– L’achèvement par le Royaume hachémite de Jordanie de la préparation de sa stratégie de développement du réseau ferroviaire jordanien;

---

* Le programme visant à relier la Palestine aux réseaux électriques du monde arabe ne concerne aucunement la partie israélienne. Le réseau électrique jordanien couvre une partie de la Cisjordanie (Jéricho et le centre) et alimentera le nord. De même, le réseau électrique égyptien sera relié au sud de la bande de Gaza au moyen d’un financement du Fonds arabe. Le centre de la bande de Gaza est alimenté par une station de production d’électricité entièrement financée par l’Union européenne et gérée par l’Autorité palestinienne de l’énergie.

– L'achèvement par le Koweït d'une étude préliminaire sur un projet d'interconnexion du réseau ferroviaire avec les pays voisins et l'adoption du tracé d'une ligne ferroviaire dans le cadre des plans structurels de l'État;

– Les mesures adoptées par la République du Yémen en vue de l'interconnexion du réseau ferroviaire et la signature par celle-ci d'un accord sur la viabilité économique du projet de construction d'une ligne internationale entre le Yémen, l'Arabie saoudite et Oman;

– Les mesures prises par la République arabe syrienne s'agissant de l'état d'avancement des travaux d'installation des sections du réseau ferroviaire arabe qui se trouvent sur son territoire;

– L'exécution par la République arabe d'Égypte de 50 % du projet visant à relier Ismaïlia et Rafah grâce à une ligne ferroviaire de 235 kilomètres de long qui va jusqu'à la Palestine; un projet de tracé d'une ligne de 170 kilomètres reliant Salloum à Tobrouk (Libye); et la réalisation d'études sur la ligne Assouan-Wadi Halfa (nord du Soudan), longue de 500 kilomètres;

– L'établissement par la Tunisie d'un échéancier de mise en place d'une ligne à grande vitesse (LGV) de 592 kilomètres de long entre Tunis et Ras-Jdir, à la frontière libyenne, et l'élaboration des modalités de l'étude technique de cette ligne, ainsi que d'un programme de modernisation de la ligne ferroviaire existante entre Tunis et la frontière algérienne, longue de 215 kilomètres, pour qu'elle soit aux normes de cette première ligne à grande vitesse;

– Le début de la mise en œuvre par le Qatar à compter de 2012 d'un projet de réseau ferroviaire, qui sera achevé d'ici à 2026. Il comprendra des lignes de transport de fret et de voyageurs et reliera le Qatar à Bahreïn et à l'Arabie saoudite;

– L'adoption par les Émirats arabes unis de mesures préliminaires en vue de créer une compagnie ferroviaire qui sera chargée d'installer 1 100 kilomètres de voie ferrée, pour un coût compris entre 6,8 et 8,2 milliards de dollars, reliant les Émirats arabes unis au Koweït et au Sultanat d'Oman;

– L'achèvement imminent par l'Arabie saoudite d'une étude sur la construction d'un pont routier, dans le cadre d'un programme de réseau ferroviaire saoudien de 1 150 kilomètres visant à relier les deux villes orientales de Dammam et d'Al-Jubail à Djeddah, sur la rive occidentale de la mer Rouge;

– L'adoption par la République algérienne démocratique et populaire d'un ambitieux plan visant à développer son réseau ferroviaire d'ici à 2025, auquel 500 milliards de dinars algériens ont été alloués et qui comprend deux axes est-ouest;

– La mise en place par la Jamahiriya arabe libyenne d'un dispositif opérationnel et l'administration de projets de voies ferroviaires visant à relier le Machreq arabe et le Maghreb arabe (Ras Ajdir-Moussaïd) et le nord et le sud (Al-Haichah-Sabha), en prévision d'une ligne de 2 006 kilomètres de long qui reliera le pays à N'Djamena. Le coût global de ces lignes s'élèvera à 8 milliards de dollars;

– La mise en place par le Royaume du Maroc d'une ligne à grande vitesse entre Tanger et Casablanca qui coûtera environ 2,5 milliards de dollars et deviendra opérationnelle en 2015;

– Les efforts déployés par le Sultanat d'Oman pour établir des réseaux ferroviaires reliant diverses régions du pays;

d) *D'exhorter* les États arabes à continuer d'appuyer l'exécution du projet visant à relier les États arabes par voie ferroviaire;

e) *De prier instamment* les États arabes de présenter des rapports périodiques au Secrétariat général de la Ligue des États arabes sur les projets qu'ils exécutent ou prévoient d'exécuter, notamment ceux relatifs à l'établissement de liens entre les États arabes, en vue de les présenter à la prochaine session du Sommet arabe du développement économique et social.

6. S'agissant du Programme d'urgence pour la sécurité alimentaire des États arabes :

a) *De demander* à l'Organisation arabe de développement agricole de donner suite au plan-cadre en vue d'appliquer le programme d'urgence pour la sécurité alimentaire des États arabes et de veiller notamment à mettre en œuvre la première phase du plan (2011-2016);

b) *De rappeler* le paragraphe 2 de la résolution 6 du Sommet du Koweït, en date du 19 janvier 2009, dans lequel les Gouvernements des États arabes bénéficiaires de composantes du programme ont été priés d'accorder des avantages préférentiels aux investisseurs dans des domaines précis du programme;

c) *De prier instamment* les États arabes intéressés d'accorder des avantages préférentiels au secteur privé pour accroître sa participation à l'investissement dans des domaines précis du Programme d'urgence;

d) *D'exhorter* les États arabes intéressés à transmettre à l'Organisation arabe de développement agricole toutes les études de faisabilité qui ont été achevées concernant les projets faisant partie de la première phase (2011-2016) du plan d'application du Programme d'urgence pour la sécurité alimentaire des États arabes;

e) *De demander* à l'Organisation arabe de développement agricole de redoubler d'efforts, en coordination avec toutes les parties intéressées, pour aider à promouvoir le programme auprès des institutions financières et des fonds de financement arabes et régionaux, conformément à la résolution 6 du 19 janvier 2009.

7. S'agissant de l'Union douanière arabe :

De redoubler d'efforts en vue d'achever l'uniformisation des catégories dans les nomenclatures tarifaires appliquées dans les pays États arabes d'ici à la fin de 2012, en prévision des négociations sur les catégories de tarifs douaniers qui doivent être menées à bien selon un calendrier précis, pour veiller à ce que l'Union douanière arabe puisse être annoncée en 2015.

8. S'agissant de la sécurité de l'eau dans la région arabe :

a) *De prendre acte* des efforts consentis par le Conseil des ministres arabes de l'eau et du Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches dans la préparation du projet de gestion intégrée des ressources en eau et de demander au

Centre de tenir des réunions de coordination avec les institutions de financement arabes en vue d'explorer les moyens de participer à l'exécution du projet;

b) *De demander* au Conseil des ministres arabes de l'eau d'achever dans les meilleurs délais l'élaboration de la stratégie de sécurité de l'eau dans la région arabe pour relever les défis et répondre aux exigences futures sur le plan du développement durable, et de soumettre cette stratégie au Conseil économique et social pour qu'il la présente à son tour au Sommet arabe du développement économique et social.

9. S'agissant du programme intégré d'aide à l'emploi et de réduction du chômage dans les États arabes :

a) *D'affirmer* la nécessité de donner la priorité à l'emploi, notamment des jeunes, et d'accorder la plus grande importance au problème du chômage et au danger qu'il fait courir à la sécurité nationale; et de renforcer la coopération arabe à cet égard;

b) *De demander* aux États membres d'accorder une plus grande importance à l'enseignement et à la formation techniques et d'accroître les allocations budgétaires à cette fin; et d'appliquer les conventions concernant le travail, qui ont été signées par les États arabes et qui visent à faciliter le mouvement de la main-d'œuvre entre les États arabes;

c) *De demander* aux États membres d'appuyer les initiatives du secteur privé pour appliquer les programmes d'emploi et réduire le taux de chômage aux niveaux national et arabe; d'accorder aux patrons des abattements fiscaux et des contrats d'assurances et de privilégier la main-d'œuvre arabe faute de main-d'œuvre nationale.

10. S'agissant du programme arabe de réduction de la pauvreté dans les États arabes :

a) *De souligner* qu'il importe que les pays membres poursuivent leurs efforts au niveau national en vue d'appliquer le Programme arabe de lutte contre la pauvreté en élaborant et en actualisant leurs politiques sociales et leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté;

b) *De prendre acte* des efforts déployés par le Conseil des ministres arabes des affaires sociales, en coordination avec les États membres, pour préparer et appliquer le programme de lutte contre la pauvreté dans les États arabes, organiser des activités autour des politiques de réduction de la pauvreté dans bon nombre d'États arabes et élaborer des programmes et des politiques à cet égard, en coordination avec les institutions spécialisées des Nations Unies;

c) *D'exhorter* les États arabes à appliquer dans les meilleurs délais le programme arabe de réduction de la pauvreté dans les États arabes;

d) *De demander* au Secrétariat général, en coordination avec les États arabes et le Conseil des ministres arabes des affaires sociales, de collaborer avec les mécanismes nécessaires pour financer et appliquer le programme;

e) *De tirer profit* des compétences des organismes et des institutions spécialisées des Nations Unies dans l'application du programme.

11. S'agissant du programme arabe pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement :

a) *De souligner* qu'il importe que les États membres poursuivent leur action à l'échelon national en vue d'appliquer le programme arabe pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de prier instamment les États arabes de poursuivre leurs efforts à cet égard;

b) *De prendre acte* des efforts déployés par le Conseil des ministres arabes des affaires sociales en vue d'appliquer le programme arabe pour la réalisation des objectifs, d'élaborer un plan de mise en œuvre du Programme, de publier des rapports arabes portant spécifiquement sur la question et d'organiser des séminaires et des activités de formation spécialisés, en coordination avec les États membres, les organisations arabes intéressées et les organismes compétents des Nations Unies;

c) *De prier instamment* le Secrétariat général, en coordination avec les États membres et le Conseil des ministres arabes des affaires sociales, d'œuvrer avec les organismes arabes, régionaux et internationaux de financement en vue de créer les mécanismes nécessaires au financement et à la mise en œuvre du Programme;

d) *De demander* aux États membres de renforcer leurs capacités statistiques et de créer des mécanismes permettant de mesurer et de surveiller les progrès en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment d'établir des rapports périodiques pour en assurer le suivi, dans le respect des normes internationales.

12. S'agissant de l'amélioration de l'enseignement dans le monde arabe :

a) *De prendre note* des mesures concrètes qui ont été adoptées depuis le lancement du plan d'amélioration de l'enseignement dans le monde arabe (2009-2010);

b) *De prendre acte* des tentatives de l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science visant à apporter un appui technique pour satisfaire les besoins urgents, notamment dans des pays comme les Comores, Djibouti, l'Iraq, la Palestine et la Somalie, au moyen de l'application de programmes et de projets prioritaires pour ces pays;

c) *De prier instamment* l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science de poursuivre ses efforts en vue de l'élaboration d'une infrastructure éducative et pédagogique dans le monde arabe;

d) *D'exhorter* l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science, en coopération et en coordination avec les États arabes, à faire des recherches et des études pour comprendre la réalité de l'enseignement dans le monde arabe;

e) *Engage* les États membres à adopter des mécanismes en vue de l'application du plan d'amélioration de l'enseignement préparé par l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science et à commencer à l'appliquer, avec la souplesse nécessaire, en fonction des capacités des États et des politiques qu'ils ont adoptées.

13. S'agissant de l'amélioration des niveaux de soins de santé :

a) *De prendre note* du plan stratégique arabe pour améliorer les soins de santé primaires et la médecine familiale dans les États arabes (2011-2016);

b) *De prendre acte* de la signature, le 13 décembre 2009, par le Secrétariat de la Ligue des États arabes d'un mémorandum d'accord avec l'Organisation mondiale de la Santé (Bureau régional pour le Moyen-Orient) qui comprend la fourniture de l'aide technique nécessaire pour améliorer le niveau des soins de santé, ainsi que l'élaboration de programmes et l'organisation d'activités communes, en tirant profit des compétences internationales dans ce domaine;

c) *De souligner* qu'il importe que les États membres et le Conseil des ministres arabes de la santé poursuivent leur action pour relever le niveau des soins de santé en développant et en modernisant les centres de santé et en mettant en place un système de médecine familiale, notamment dans les zones rurales et les taudis privés de soins, améliorent les services de soins de santé dispensés aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées et mettent l'accent sur le renforcement des capacités techniques des équipes sanitaires;

d) *De prier instamment* les États membres d'assurer sans plus tarder leur autonomie pour ce qui est d'obtenir un nombre suffisant de médecins de famille, en offrant des incitations à ces derniers et en augmentant le nombre de centres de formation.

14. S'agissant du rôle du secteur privé dans la fourniture d'un appui à une action arabe commune :

a) *De prier* les États arabes d'instaurer un climat propice aux investissements grâce à l'amélioration et à la modernisation des législations dans les secteurs productifs et des services; de développer la structure et l'efficacité des marchés financiers primaires et secondaires et de créer des mécanismes pour faciliter l'exécution de nouveaux projets;

b) *De demander* au secteur privé de créer des coentreprises et de mettre en place les mécanismes appropriés pour encourager les investissements;

c) *D'inviter* le secteur privé à participer par les moyens appropriés à l'exécution des projets qui ont été approuvés par le Sommet arabe du développement économique et social (Koweït, janvier 2009).

15. S'agissant du renforcement du rôle des organisations de la société civile arabe :

a) *D'exhorter* les États arabes à appuyer et élargir le champ d'action des organisations et des institutions de la société civile arabe en tant que partenaires du développement, à renforcer leurs rôles et à faciliter leur participation à des activités arabes communes;

b) *De prier instamment* les organisations et les institutions de la société civile arabe de coordonner leur action et de participer activement aux efforts de développement dans les États arabes.

Deuxièmement, de donner suite à l'application des résolutions économiques et sociales adoptées par les sommets arabes ordinaires tenus entre 2001 et 2010 :

a) *De prendre acte* du rapport du Secrétaire général dans l'application des résolutions économiques et sociales adoptées par les sommets arabes ordinaires qui se sont tenus entre 2001 et 2010;

b) *De prier instamment* les États arabes et les institutions arabes communes d'agir pour lever tous les obstacles à l'exécution de certains des projets susmentionnés.

(Résolution n° 18 adoptée à l'issue de la 3e séance de la deuxième session ordinaire du Sommet, le 19 janvier 2011)

Projet de liaisons maritimes entre les États arabes

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni au sommet,

Ayant examiné

La note du Secrétariat général, et

Le rapport du Secrétaire général sur l'action arabe commune et les résultats obtenus s'agissant de l'amélioration des liaisons routières et ferroviaires,

En vue de compléter ces efforts de façon à renforcer les liens maritimes arabes, élément clef de la corrélation intrinsèque entre les États arabes et facteur dans la promotion du commerce interarabe,

Prenant acte des efforts en cours au Conseil des ministres arabes visant à développer le système de transport maritime arabe en coopération avec l'Académie arabe des sciences, de la technologie et du transport maritime et les unions arabes spécialisées dans les transports maritimes et la logistique,

Gardant à l'esprit la Déclaration et le programme d'action de Koweït, issus du Sommet arabe du développement économique et social (Koweït, 19 janvier 2009),

Se fondant sur la décision adoptée par le Conseil des ministres arabes des transports à sa session extraordinaire, tenue en Jordanie (mer Morte) les 13 et 14 décembre 2010,

Ayant entendu les précisions du Secrétariat général,

Compte tenu des délibérations,

Décide :

1. *D'appuyer* les liaisons maritimes entre les pays arabes par les moyens suivants :

a) *De prier* les États arabes de recenser les principaux ports et de les développer de façon à assurer la sécurité, la paix et le respect de l'environnement, conformément aux règles et normes internationales, de mettre en place des systèmes de gestion modernes et de relier ces ports par divers moyens de transports et des zones logistiques;

b) *D'appuyer* et *d'opérer* des liaisons maritimes entre les principaux ports arabes sur des bases économiques solides et de fournir toutes les facilités nécessaires pour rendre ces liaisons maritimes opérationnelles et permettre le recours sur certaines lignes à des transports maritimes à courte distance et au système Motorways of the Sea, dans le respect des règles et conventions internationales pertinentes relatives à la sécurité maritime et à la protection de l'environnement marin;

c) *De créer* des bases de données nationales en vue d'établir un réseau commun d'information pour le secteur du transport maritime arabe, qui assurera la liaison, des résultats rapides, ainsi que la fourniture et l'échange d'informations;

d) *De promulguer* les législations nécessaires pour réglementer le fonctionnement des compagnies arabes de transport multimodal et étudier la faisabilité d'une normalisation des règlements régissant le transport maritime des marchandises;

2. *De prier* les fonds et institutions arabes et régionales de financement, en coordination avec le Conseil des ministres arabes des transports, de participer au financement des études et des conseils nécessaires pour l'application de la présente résolution;

3. *De charger* le Conseil des ministres arabes des transports de suivre l'application de la présente résolution et de soumettre au Conseil économique et social des rapports périodiques qui seront présentés à la prochaine session du Sommet arabe du développement économique et social;

4. *De rappeler* l'importance de l'étude établie par les Émirats arabes unis sur l'amélioration de la gestion des ports arabes en vue de développer le système de transport maritime et de promouvoir le commerce entre les États arabes.

(Résolution n° 19 adoptée à l'issue de la 3e séance de la deuxième session ordinaire du Sommet, le 19 janvier 2011)

Projet visant à relier les réseaux Internet arabes

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni au sommet,

Ayant considéré :

La note du Secrétariat général,

Le document de la stratégie générale arabe pour une technologie de l'information et des communications et l'édification d'une société de l'information en 2012, et

Le rapport du Bureau régional arabe sur le projet visant à relier les réseaux Internet arabes,

Prenant note de l'importance du rôle de la technologie de l'information et des communications dans le développement des économies des États pour assurer la prospérité de tous et parvenir au développement durable,

Souhaitant renforcer la coopération technique entre les États arabes et parvenir à une convergence entre les prestataires arabes de services Internet et de communication,

Compte tenu des objectifs et des thèmes couverts dans le document susmentionné sur la stratégie arabe générale en matière de technologie de l'information et des communications,

Ayant entendu les précisions du Secrétariat général,

Compte tenu également des délibérations,

Décide :

1. *D'accueillir favorablement* le projet visant à relier les réseaux Internet arabes;

2. *De charger* le Conseil des ministres arabes de la technologie de l'information et des communications de suivre l'application du projet visant à relier les réseaux Internet arabes et de présenter le document final au Conseil économique et social, en vue de le soumettre à la prochaine session du Sommet arabe du développement économique et social.

(Résolution n° 20 adoptée à l'issue de la 3e séance de la deuxième session ordinaire du Sommet, le 19 janvier 2011)

Initiative de la Banque mondiale dans le monde arabe

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni au sommet,

Ayant pris connaissance :

De la note du Secrétariat général,

De l'initiative de la Banque mondiale pour le monde arabe,

Du rapport et des recommandations adoptées à l'issue de la Réunion de haut niveau du Conseil économique et social qui s'est tenue au siège du Secrétariat général de la Ligue le 21 décembre 2010,

Du rapport et des résolutions adoptées par le Conseil économique et social, réuni à Charm el-Cheikh le 17 janvier 2011,

Ayant entendu les éclaircissements du Secrétaire général, et

Tenant compte tenu des discussions qui ont eu lieu,

Décide :

1. *De renforcer* la coopération et la coordination entre les États arabes et la Banque mondiale;

2. *D'accueillir avec satisfaction* l'initiative de la Banque mondiale pour le monde arabe;

3. *De charger* les institutions arabes qui s'occupent des questions financières et du développement ainsi que les organisations arabes connexes de resserrer leurs liens de coopération avec la Banque mondiale aux fins de la mise en œuvre de l'initiative susmentionnée;

4. *De demander* au Secrétaire général de la Ligue des États arabes de faire rapport sur la suite donnée à cette initiative.

(Résolution n° 21 adoptée à l'issue de la 3e séance de la deuxième session ordinaire du Sommet, le 19 janvier 2011)

Intensification des efforts déployés aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni au sommet,

Ayant pris connaissance :

De la note du Secrétariat général,

Du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux documents finals et aux résolutions issues du Sommet arabe sur l'économie, les questions sociales et le développement et (tenu à Koweït en janvier 2009),

Réaffirmant qu'il est nécessaire de mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015,

Soulignant qu'il est nécessaire de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes, d'instaurer la paix et de renforcer la stabilité pour pouvoir accomplir des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Prenant note du rôle joué par l'Organisation des Nations Unies et par ses institutions spécialisées dans la coopération avec les États membres aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Ayant entendu les éclaircissements du Secrétariat général, et

Tenant compte des discussions qui ont eu lieu,

Décide :

1. *De prendre note* de ce qui suit :

a) Les résultats obtenus par les États arabes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015;

b) Les efforts déployés par le Conseil des ministres arabes des affaires sociales, en collaboration avec les États Membres et les institutions spécialisées de l'ONU, aux fins de l'établissement de rapports spécialisés arabes rendant compte des résultats obtenus et des problèmes rencontrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

c) Les efforts déployés par le Conseil des ministres arabes de la santé, en coordination avec les États membres, aux fins de la réalisation des objectifs 4 (réduire la mortalité infantile), 5 (améliorer la santé maternelle) et 6 (combattre les maladies infectieuses) du Millénaire pour le développement, ainsi que les résultats obtenus par les États arabes dans tous ces domaines;

d) Les efforts déployés par le Conseil des ministres arabes de l'environnement, en coordination avec les États membres, en vue de réaliser les objectifs 7 a) et 7 b) du Millénaire pour le développement, grâce à la mise en œuvre de l'initiative pour le développement durable de la région arabe et de son plan exécutif, de même que l'action entreprise par le Conseil susmentionné aux fins de la création d'un fonds arabe pour l'environnement, ainsi que dans le domaine du changement climatique;

e) Les efforts déployés par le Conseil des ministres arabes chargés de l'eau, en vue d'achever, en collaboration avec les organisations arabes, régionales et

internationales, l'élaboration d'indicateurs et de normes uniformisés relatifs à l'approvisionnement en eau et aux services d'assainissement;

f) Les efforts déployés par le Conseil des ministres arabes de la construction et du logement, en coordination avec les États membres, aux fins de la réalisation de l'objectif 7 d) du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des habitants des bidonvilles et la suppression de ces taudis, grâce à la construction de logements sociaux et de villes nouvelles;

2. Que le Conseil des ministres arabes des affaires sociales devrait poursuivre les efforts qu'il déploie en coopération avec les États membres ainsi qu'avec les conseils ministériels et les organisations arabes et internationales compétentes en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif 1 (réduire l'extrême pauvreté et la faim) et d'assurer le suivi de ces efforts;

3. *De demander* aux États membres :

a) De redoubler d'efforts en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et de faire le nécessaire conformément à leurs priorités et à leurs plans de développement nationaux, pour atteindre ces objectifs et en assurer la réalisation durable;

b) De redoubler d'efforts en vue de remédier aux inégalités qui existent au sein d'un même État s'agissant de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

c) De renforcer leurs capacités statistiques et de créer des bases de données qui soient conformes aux normes internationales afin de pouvoir mesurer et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les différences qui existent à l'échelle des pays et des régions;

4. *De soutenir* l'initiative du Conseil des ministres arabes de la santé visant à améliorer la santé maternelle dans les pays arabes, dans le cadre de la réalisation des objectifs 5 a) et 5 b) du Millénaire pour le développement relatifs à la réduction des taux de mortalité maternelle et à la prestation de services de santé en matière de reproduction, et de demander aux États membres de contribuer largement à ses efforts, plus particulièrement à la conférence arabe sur la santé maternelle qui aura lieu en 2011, en coordination avec les organisations régionales et internationales compétentes;

5. *D'inviter* les donateurs, les organismes de financement arabes et internationaux ainsi que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées à trouver les mécanismes et les sources de financement nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et à aider les États arabes appartenant à la catégorie des pays les moins avancés à réaliser ces objectifs d'ici à 2015;

6. *D'inviter* la société civile et le secteur privé arabe à contribuer au soutien, au financement et à l'exécution des programmes et projets de développement à même de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

7. *De demander* que soit convoquée d'ici à la fin de 2012 une conférence arabe sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dont les décisions finales seront présentées au Sommet de 2013 pour le développement.

(Résolution n° 22 adoptée à l'issue de la 3e séance de la deuxième session ordinaire du Sommet, le 19 janvier 2011)

Projets arabes visant à soutenir la résistance d'Al Qods

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni au sommet,

Ayant pris connaissance :

De la note du secrétariat général,

De la lettre de S. E. le Président Mahmoud Abbas Abou Mazen – Président de l'État de Palestine, à laquelle étaient joints les projets arabes visant à soutenir la résistance d'Al Qods;

Ayant entendu les explications du Secrétariat général, et

Tenant compte des discussions qui ont eu lieu,

Décide :

De charger le Secrétariat général d'examiner, en coordination avec l'Autorité nationale palestinienne ainsi qu'avec les institutions spécialisées et les organismes de financement arabes, les projets que l'État de Palestine a présentés en vue d'aider Al Qods à faire face aux mesures israéliennes visant à la judaïser, en lui octroyant une aide financière prélevée sur le Fonds Al Qods et sur le Fonds Al-Aqsa conformément aux statuts de ces entités.

(Résolution n° 23 adoptée à l'issue de la 3e séance de la deuxième session ordinaire du Sommet, le 19 janvier 2011)

Modification du nom du Sommet arabe consacré à l'économie, aux questions sociales et au développement

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni au sommet,

Ayant examiné la note du Secrétariat général,

Ayant entendu les explications du Secrétaire général sur la question, et

Tenant compte des discussions qui ont eu lieu,

Décide :

1. *De modifier* le nom du Sommet arabe sur l'économie, les affaires sociales et le développement qui s'intitulera désormais « Sommet arabe sur le développement économique et social »;

2. *De désigner* tous les prochains sommets sur le développement sous le nouveau nom qui apparaît au paragraphe 1 du dispositif de la présente résolution;

3. *De charger* le Secrétariat général de prendre les mesures requises à cette fin.

(Résolution n° 24 adoptée à l'issue de la 3e séance de la deuxième session ordinaire du Sommet, le 19 janvier 2011)

Date et lieu du Sommet arabe sur le développement économique et social (troisième session)

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni au sommet,

Ayant pris connaissance :

De la note du Secrétariat général,

De la résolution du Conseil de la Ligue des États arabes réuni au sommet (résolution n° 365 adoptée le 29 mars 2007 à la dix-neuvième session ordinaire), portant sur la convocation d'un sommet arabe consacré uniquement aux affaires économiques et sociales et au développement,

Du communiqué publié à l'issue du premier Sommet arabe sur l'économie, les affaires sociales et le développement qui s'est tenu à Koweït en janvier 2009,

De la communication n° 324/524 en date du 13 janvier 2011, émanant de la délégation permanente du Royaume d'Arabie saoudite auprès de la Ligue des États arabes, par laquelle le Royaume d'Arabie saoudite proposait d'accueillir le prochain sommet arabe sur le développement économique et social,

Décide :

1. *D'accepter* l'offre faite par le royaume d'Arabie saoudite d'accueillir en janvier 2013, dans sa capitale, Riyad, le prochain sommet arabe pour le développement économique et social (troisième session);

2. *De charger* le Secrétaire général de la Ligue des États arabes de prendre les contacts nécessaires à l'organisation et à la préparation du prochain sommet arabe sur le développement économique et social.

(Résolution n° 25 adoptée à l'issue de la 3e séance de la deuxième session ordinaire du Sommet, le 19 janvier 2011)

Remerciements adressés à la République arabe d'Égypte qui a accueilli la deuxième session du Sommet arabe sur le développement économique et social

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni au sommet,

Rendant hommage à la République arabe d'Égypte qui a généreusement accueilli la deuxième session du Sommet arabe sur le développement économique et social ainsi qu'aux efforts louables qu'elle a consacrés à la préparation et à l'organisation ce sommet,

Décide :

1. *D'adresser* ses salutations les meilleures et ses remerciements les plus sincères au Président, au Gouvernement et au peuple égyptiens pour leur généreuse hospitalité et l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé aux délégations ayant pris part à la deuxième session du Sommet arabe sur le développement économique et social tenue en République arabe d'Égypte;

2. *D'exprimer* sa profonde gratitude à S. E. le Président Mohammad Hosni Moubarak, Président de la République arabe d'Égypte, des efforts importants qu'il a consentis en vue de rendre possible la tenue de ce sommet et d'en assurer le succès.

(Résolution n° 26 adoptée à l'issue de la 3e séance de la deuxième session ordinaire du Sommet, le 19 janvier 2011)

Appui à la République du Soudan

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni au sommet,

Ayant pris connaissance :

De la note du Secrétariat général,

De la communication n° S.SM/session ordinaire/2/5 en date du 17 janvier 2011, émanant de la délégation permanente du Soudan auprès de la Ligue des États arabes,

Des recommandations adoptées à l'issue de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social tenue à Charm el-Cheikh le 17 janvier 2011,

Réaffirmant les résolutions relatives à l'appui au Soudan qui ont été adoptées au Sommet extraordinaire tenu à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) le 9 octobre 2010,

Décide :

1. Que les États membres devraient fournir une aide financière et économique au Soudan et encourager les efforts déployés par ce pays en vue de renforcer la stabilité et de consolider la paix durant la phase suivante et de soutenir les efforts de développement dans un cadre d'ensemble à même de garantir la stabilité et la paix dans toutes les régions du Soudan;

2. *D'inviter* les États membres à appliquer la résolution n° 545 relative au Soudan, adoptée au Sommet extraordinaire tenu à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) le 9 octobre 2010, dans laquelle il a été décidé d'octroyer à la République du Soudan une aide immédiate d'un montant de 1 milliard de dollars des États-Unis en vue de promouvoir la stabilité, le développement et la paix;

3. *D'engager* les États membres à contribuer de manière efficace aux efforts visant à promouvoir le développement et à renforcer la stabilité dans la République du Soudan, notamment en ce qui concerne les infrastructures qui permettent de relier le nord et le sud du Soudan et d'assurer la liaison entre ce pays et les autres États arabes voisins;

4. *De demander* instamment aux États membres et aux institutions d'action commune arabes œuvrant dans les domaines du financement et de la technique d'offrir une aide matérielle et technique au Soudan afin d'appuyer les projets visant à assurer l'intégration entre le nord et le sud, en particulier dans les provinces frontalières;

5. *De demander instamment* aux États membres et aux organismes de financement arabes de s'attaquer au problème des dettes que le Soudan a contractées à leur égard et de s'employer, dans le cadre d'initiatives internationales, à régler le problème de l'endettement extérieur du Soudan, qui grève lourdement l'économie de ce pays et compromet les efforts de développement.

(Résolution n° 27 adoptée à l'issue de la 3e séance de la deuxième session ordinaire du Sommet, le 19 janvier 2011)

Appui à la République de Somalie

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni au sommet,

Ayant pris connaissance :

De la note du Secrétariat général,

De la lettre du Gouvernement somalien relatif à l'application de la résolution qui a été adoptée au Sommet extraordinaire tenu à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) le 9 octobre 2010,

Des recommandations adoptées à la réunion de haut niveau du Conseil économique et social tenue à Charm el-Cheikh le 17 janvier 2011,

Réaffirmant les résolutions relatives à l'appui à la Somalie qui ont été adoptées au Sommet extraordinaire tenu à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) le 9 octobre 2010,

Décide :

1. Que les États membres devraient offrir un appui financier au Gouvernement somalien conformément à la résolution relative à l'appui à la Somalie qui a été adoptée au Sommet extraordinaire tenu à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) le 9 octobre 2010;

2. Que le Secrétariat général devrait, à brève échéance, financer les plans du Gouvernement somalien visant à édifier et à rendre opérationnelles les institutions étatiques et à soutenir les efforts de paix menés à l'échelle nationale en utilisant les fonds mis à disposition par les États membres aux fins de l'application des résolutions adoptées au sommet de Syrte;

3. *De demander instamment* aux États membres de contribuer efficacement aux efforts visant à promouvoir le développement et la stabilité en Somalie, en particulier les mesures prises aux fins de la préservation et de l'édification des institutions étatiques et l'action en faveur de la réconciliation somalienne.

(Résolution n° 28 adoptée à l'issue de la 3e séance de la deuxième session ordinaire du Sommet, le 19 janvier 2011)

Déclaration publiée par le Sommet arabe sur l'économie, les affaires sociales et le développement concernant la lutte contre les actes de terrorisme visant des catégories de citoyens dans certains États arabes ainsi que le refus des ingérences étrangères dans les affaires intérieures des pays arabes

Charm el-Cheikh, le 19 janvier 2011

Les dirigeants arabes réunis au Sommet arabe sur l'économie, les affaires sociales et le développement, après avoir passé en revue la situation d'ensemble du monde arabe ainsi que les faits nouveaux survenus et les différents problèmes internes et externes auxquels font face les sociétés arabes, condamnent sans équivoque les actes terroristes récemment perpétrés dans plusieurs parties du monde, dont la région arabe pour des motifs confessionnels, idéologiques ou ethniques. En effet, la commission de tels actes dans nos pays va à l'encontre de l'héritage de notre région arabe qui non seulement est le berceau des civilisations et a donné naissance à toutes les religions révélées, mais a aussi joué pendant des siècles un rôle pionnier dans l'instauration d'une culture de coexistence mutuelle entre les adeptes de ces religions.

Les dirigeants présentement réunis condamnent vigoureusement les attentats perpétrés contre la cathédrale Notre-Dame du Perpétuel Secours à Bagdad et contre l'église des Saints à Alexandrie. En outre, ils soulignent que la prise pour cible par les terroristes de ce groupe de citoyens vise à semer la discorde, à attiser les haines et à susciter des discriminations entre les différentes composantes de nos peuples arabes en vue d'affaiblir ceux-ci, de démanteler leur tissu social, et partant de compromettre la stabilité de la nation arabe au sein de laquelle les adeptes des religions révélées ont vécu côte à côte dans un climat empreint de paix, d'harmonie, ainsi que d'un esprit d'unité et de solidarité face aux crises et défis auxquels ils étaient confrontés, unis par des liens étroits d'amitié et de confiance mutuelle et partageant les valeurs spirituelles communes de leurs religions respectives ainsi que de nobles principes qui, par essence, sont des principes auxquels adhère l'humanité tout entière. Les dirigeants arabes ici réunis affirment leur solidarité avec la République du Yémen victime d'actes de terrorisme dirigés contre sa sécurité et sa stabilité et qui mettent en péril son intégrité.

Conscients des répercussions que pourraient avoir ces tentatives effrayantes et des buts qu'elles visent à atteindre, les dirigeants sont plus que jamais convaincus de la nécessité de déployer des efforts et de proposer des initiatives en vue d'instaurer un climat de tolérance religieuse et de dialogue entre les adeptes des différentes croyances, religions et cultures. Au nombre des initiatives prises à cet égard, on citera notamment l'appel au dialogue interconfessionnel lancé par le Gardien des deux Saintes Mosquées, Sa Majesté le roi Abdallah bin Abdulaziz, et l'initiative prise dans ce domaine par Sa Majesté le roi Abdullah II de Jordanie, qui ont été accueillies favorablement un peu partout dans le monde.

Tout en réitérant leur condamnation du terrorisme, quels qu'en soient les formes, les manifestations et les motifs, et tout en réaffirmant leur volonté résolue de s'attaquer à tous les foyers du terrorisme où qu'ils se trouvent dans la nation arabe, et d' ériger en infraction le versement de rançons à des éléments, des groupes ou des organisations terroristes, les dirigeants arabes rejettent également

entièrement toutes les tentatives faites par certains États et par certaines parties étrangères, notamment certains cercles occidentaux, en vue de s'ingérer dans les affaires intérieures des États arabes, sous différents prétextes tels que la prétendue volonté de protéger les minorités, démarche qui montre qu'ils ignorent tout sur la nature, les causes et les objectifs du terrorisme qui n'épargne aucune région du monde.

Les dirigeants ici réunis sont conscients des tenants et aboutissements de ces mouvements terroristes mais ils refusent que l'on tire prétexte des événements qui se produisent pour donner une mauvaise image de l'islam et des Musulmans ou susciter des tensions entre Musulmans et Chrétiens qui, dans la région arabe, constituent un tout indissociable dont l'unité a été forgée par des siècles de coexistence.

En conséquence, les dirigeants ici réunis affirment que c'est aux États arabes qu'incombe la responsabilité de protéger leurs citoyens et qu'ils en ont la capacité. Ils demandent une fois encore à la communauté internationale de s'engager de nouveau à combattre le terrorisme et les forces de l'extrémisme, quels que soient leurs obédiences et leurs antécédents, et mettent en garde contre le danger que représentent les tentatives visant à susciter des dissensions religieuses et ethniques entre les citoyens d'un même État. Ils engagent tous les États du monde à se joindre à eux en répondant à l'appel qu'a lancé l'Égypte en faveur de la tenue d'une conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme qui, partout dans le monde, frappe des innocents, sans tenir compte de la couleur de leur peau, de leur sexe ou de leur religion.

Les dirigeants ici réunis se déclarent résolus à agir pour faire face aux tumultes qui menacent la région et créer un climat propice à la coexistence pacifique de leurs citoyens, dans un climat de liberté et d'égalité et des conditions qui garantissent le respect des droits et des obligations ainsi que des normes de comportement, des règles morales et du principe de l'égalité de tous les citoyens quelles que soient leur origine ethnique ou leur confession. En outre, ils soulignent que la diversité religieuse et culturelle est, pour les sociétés arabes, une source d'enrichissement et un des éléments qui font leur force et contribuent à leur progrès.

(Communiqué publié à la 3e séance de la deuxième session ordinaire du Sommet, le 19 janvier 2011)

Déclaration de Charm el-Cheikh

Nous, chefs d'État et de gouvernement arabes, réunis aujourd'hui le 19 janvier 2011, en République arabe d'Égypte, dans la ville de Charm el-Cheikh où se déroule la deuxième session du Sommet arabe sur l'économie, les affaires sociales et le développement, réaffirmons notre adhésion entière aux stratégies de développement qui ont été approuvées au Sommet tenu les 19 et 20 janvier 2009 à Koweït, réaffirmant notre volonté de promouvoir le développement humain économique, social et technologique de nos sociétés arabes et d'activer et de développer les mécanismes d'action commune arabe, dans le cadre de la Ligue des États arabes, afin d'assurer un avenir meilleur à nos peuples et aux générations futures.

S'agissant des priorités de l'action commune arabe dans les domaines économique et social, il a été procédé à une évaluation des progrès accomplis dans le domaine de l'intégration des économies arabes, en particulier l'intégration des infrastructures régionales, notamment des plans de développement des infrastructures routières et l'interconnexion des réseaux électriques, projets ambitieux ayant permis d'accomplir des progrès méritoires et qui devraient être poursuivis jusqu'à ce que les objectifs visés soient atteints. En outre, les participants au Sommet ont étudié la possibilité d'établir des liaisons maritimes entre nos différents pays ainsi que la contribution que de tels projets pourraient apporter au renforcement du commerce interarabe. Ils se sont aussi penchés sur les questions suivantes : développement des liaisons informatiques grâce à l'interconnexion des différents réseaux Internet arabes; progrès accomplis par de nombreux États arabes dans différents domaines du développement, ainsi que dans la grande zone arabe de libre-échange; mesures prises aux fins de la création d'une Union douanière arabe; politiques adoptées en vue de promouvoir les investissements interarabes et de donner au secteur privé et à la société civile les moyens de contribuer efficacement au processus global de développement.

La sécurité alimentaire est l'une des priorités majeures des États arabes, et si l'on veut que nos sociétés arabes puissent en bénéficier, il est indispensable d'en adopter une approche nouvelle et ciblée. En outre, la sécurité de l'approvisionnement en eau des pays arabes constituera un autre domaine d'action prioritaire durant les années à venir, compte tenu notamment des incertitudes liées au changement climatique qui pourrait avoir un impact sur les ressources en eau, voire contribuer à leur tarissement. C'est pourquoi nous nous emploierons à mettre en œuvre, dans l'ensemble du monde arabe, une stratégie visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau des pays arabes.

Vu que la région arabe est de plus en plus menacée par les dangers croissants que représentent la dégradation des systèmes écologiques et les catastrophes naturelles imputables à des bouleversements géologiques et à des changement climatiques de plus en plus marqués, qui sont de plus en plus fréquents et ont un impact direct sur les populations, les infrastructures, les moyens de subsistance et le développement durable, nous attachons une très grande importance à la mise en œuvre de la stratégie arabe de prévention des risques de catastrophes 2020 et réaffirmons notre adhésion à la déclaration et au communiqué arabes sur le changement climatique ainsi qu'aux décisions connexes, et nous nous engageons de nouveau à élaborer un plan arabe visant à traiter le problème du changement climatique.

Soucieux d'assurer le bien-être et l'avenir de nos citoyens, nous avons tenu des consultations sur les moyens de surmonter les obstacles qui freinent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; la nécessité de renforcer et d'exploiter pleinement les capacités humaines; l'amélioration de l'enseignement et le développement de la recherche scientifique et technique; la nécessité d'encourager et de soutenir les innovations; la nécessité de donner aux femmes les moyens de jouer un rôle efficace et déterminant au sein des sociétés arabes; la lutte contre la pauvreté et le chômage; et la prestation de soins de santé de qualité optimale, qui constitueront les principales composantes du développement et de la renaissance de nos sociétés au cours des prochaines décennies.

Réaffirmant notre volonté résolue d'offrir à la jeunesse arabe des possibilités qui lui permettent d'apporter une contribution efficace à la société et de trouver des emplois, donnant suite à l'initiative lancée par S. M. l'Émir de l'État du Koweït aux fins de la constitution d'un fonds doté d'un capital de 2 milliards de dollars, destiné à financer les petites et moyennes entreprises du secteur privé, et convaincus que ce projet peut ajouter de la valeur aux économies arabes et ainsi contribuer à la réduction de la pauvreté et des taux de chômage ainsi qu'à la création de nouvelles possibilités d'emploi, notamment pour les jeunes qui représentent près du quart de la population totale du monde arabe, nous nous félicitons de l'initiative susmentionnée et affirmons notre intention de contribuer au fonds dont elle prévoit la création et qui sera géré par le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES).

Conscients des capacités dont dispose notre région dans les domaines de l'énergie, et plus particulièrement celui de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel, ainsi que de l'importance de sa situation géographique qui la place au carrefour des chaînes d'approvisionnement international, nos pays continuent de se doter de moyens qui leur permettent d'exploiter au mieux ces capacités et d'investir dans celles-ci d'une manière qui reflète la contribution effective que la région arabe apporte aux efforts visant à garantir la sécurité énergétique mondiale et qui pourraient aider l'économie mondiale à sortir de la crise actuelle.

Nonobstant les ressources considérables que possèdent certains pays arabes dans le domaine de l'énergie, nous sommes convenus qu'il était nécessaire d'exploiter les autres atouts et sources d'énergie que possédaient nos pays, notamment les énergies nouvelles et renouvelables, l'énergie éolienne, les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et l'énergie solaire, qui permettaient non seulement d'acquérir des technologies de pointe et de créer de nouveaux emplois à même de préserver l'environnement et de le mettre en valeur, mais aussi de produire de l'énergie propre et les nouvelles ressources en eau salubre dont notre région a besoin.

S'agissant de la création d'une Union douanière arabe, nous avons fait le point des efforts entrepris en vue d'achever l'élaboration d'un code douanier arabe unifié, ainsi que des travaux en cours qui devraient aboutir d'ici à la fin de 2012 à l'établissement d'un tarif douanier unique pour les États arabes, et, une fois ce tarif approuvé, à la proclamation d'une Union douanière arabe en 2015, puis à la création d'un marché commun arabe en 2020.

Compte tenu des changements intervenus dans le domaine de la coopération économique internationale, nous nous félicitons de l'Initiative de la Banque mondiale en faveur du monde arabe, qui renforcera la coopération et la coordination

des pays arabes avec la Banque, et qui permettra à cette dernière de resserrer ses liens de coopération avec les organismes de financement et de développement arabes et les autres instances arabes compétentes.

Il est incontestable que le monde arabe fait partie intégrante du système international et que les changements survenus dans le monde ont sur lui des incidences qui peuvent être aussi bien positives que négatives. Aucune société ne peut s'engager résolument sur la voie du développement sans comprendre de manière approfondie ce qui se passe autour d'elle. Il ne fait pas de doute que la crise financière internationale a bouleversé de fond en comble la conjoncture économique internationale. Aussi devons-nous, pour éviter, dans la mesure du possible, que nos économies pâtissent de la situation, coordonner nos politiques économiques et monétaires et contribuer aux efforts déployés à l'échelle mondiale en vue d'assurer la stabilité du système financier international. En outre, nous sommes absolument opposés aux entraves qui sont imposées unilatéralement à certains États arabes et ont des effets préjudiciables sur les efforts de développement de ces pays.

Par ailleurs, nous nous déclarons résolus à poursuivre l'action que nous avons entreprise en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans notre région d'ici à 2015 et à surmonter les obstacles qui entravent ces efforts.

Il a été convenu qu'il était nécessaire de développer l'action arabe commune et de passer à un stade supérieur, celui de la création de nouveaux partenariats avec divers blocs régionaux et internationaux et avec différents pays dont la Chine, l'Inde, le Japon, la Turquie, la Fédération de Russie, les États africains, les pays d'Amérique du Sud et les îles du Pacifique, en vue de répondre aux effets de la mondialisation et de renforcer et de développer les actions communes avec différents autres États, par la voie de rassemblements, de programmes et de politiques de coopération avec ces pays et ces groupes. Nous sommes résolus à mettre en œuvre les volets économiques et sociaux de la stratégie de partenariat arabo-africain et de son programme d'action, et déterminés à poursuivre notre coopération avec les pays d'Amérique du Sud lors du troisième Sommet arabo-sud-américain qui aura lieu en février 2011 au Pérou.